

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 16 décembre 2022

Le vendredi 16 décembre deux mille vingt-deux à seize heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du jeudi 1^{er} décembre deux mille vingt-deux et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER représentants le Conseil Municipal,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76,

Absents Excusés :

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées, ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT
Louisette LECOQ, représentant le Conseil Municipal ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER

M. Alain QUIBEL est désigné secrétaire de séance.

N° 2022-47

Repas des résidents de la Résidence Autonomie du parc 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que depuis plusieurs années, deux repas annuels sont proposés aux résidents de la Résidence Autonomie du Parc et que ces manifestations connaissent de plus en plus de succès, le nombre de résidents y participant augmentant progressivement.

Considérant que pour l'année 2023, et selon le contexte épidémique à venir, au moins deux repas en extérieur seront de nouveau programmés

Considérant que ces repas pourront prendre différentes formes :

:

- Repas chauds (salle des fêtes de la Commune) préparés par un traiteur et servis à l'assiette. Dans ce cas de figure, ce repas s'accompagnera d'une animation musicale et éventuellement d'un cadeau de bienvenue ;
- Repas au restaurant. Les résidents seront emmenés et ramenés par le bus de la commune ;
- Repas éventuellement servis à domicile, en cas de crise épidémique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Décide de se prononcer sur une hausse du tarif de participation à 15 € pour les résidents ainsi que la Présidente et le Vice-président du CCAS, à compter du 01/01/2023 ;

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Décide de maintenir la gratuité du repas pour les agents du CCAS (Agent de logistique et d'entretien, veilleur de Nuit, animateur/ice, Agent d'accompagnement social et la Directrice) et de la Mairie et pour les résidents rencontrant des difficultés financières.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230207-2022-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

La Présidente du CCAS

Myriam MULO

